



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RMI

Question écrite n° 18141

Texte de la question

M. Joseph Parrenin attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des allocataires du RMI qui acceptent une reprise d'activité de quelques mois. En effet, cela peut se traduire lorsque le nombre d'heures effectuées est moindre à ne pas avoir droit aux indemnités de chômage au terme du contrat et à ne plus pouvoir prétendre au RMI puisque les revenus ont été suffisants sur les derniers mois. Cela se traduit pour la personne qui a terminé sa mission d'intérim à ne plus percevoir de revenus pour les trois mois qui suivent. Il lui demande donc si elle envisage des mesures spécifiques envers ces personnes afin de ne pas décourager les allocataires du RMI de reprendre une activité, fût-elle de courte durée.

Données clés

Auteur : [M. Joseph Parrenin](#)

Circonscription : Doubs (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18141

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 1998, page 4383

Question retirée le : 3 avril 2000 (Retrait à l'initiative de l'auteur)